



Séance du 23 avril 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Madame Thérèse LEVOYER, Monsieur Pascal THOËN, Monsieur Dominique ROUXEL, Madame Dominique COLLAS,

Pouvoirs : Monsieur Allain GUERIN à Monsieur Michel QUINET, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL à Madame Delphine DUJARDIN

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 16

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BRIENS

Date de convocation : 16 avril 2013

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 22 mars 2013.

2. Réaménagement de l'ancienne école maternelle

Monsieur le Maire présente un compte rendu des réunions de la commission d'appel d'offres concernant le marché de réaménagement de l'ancienne école maternelle en locaux administratifs et associatifs.

La commission, après avoir entendu l'analyse du maître d'œuvre, propose de retenir les entreprises suivantes :

N° et objet du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1 – Maçonnerie, carrelage, VRD	ENDELIN Didier (Morsalines)	16 242.46 €
2 – Accessoires zinc en couverture	Sans objet	
3 – Menuiseries extérieures (PVC, Alu mixte et alu)	ROUXEL Dominique (Saint-Sauveur-Le-Vicomte)	27 396.28 €
4 – Menuiseries intérieures, cloisons sèches et isolation	LELUAN MAP (Valognes)	40 384.42 €
5 – Plomberie, sanitaires, chauffage – eau chaude	TABARIN ENTZMANN	8 398.00 €
6 – Electricité – VMC	FAUVEL DUGOUSSET (Saint Maurice en Cotentin)	16 342.36 €
7 – Peinture, revêtements muraux, sols	LE BARBANCHON	38 322.20 €

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux fourni par le maître d'œuvre, monsieur Watrin, s'élevait à 151 600 € HT.

Le montant du présent marché est de 147 085.72 € HT

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder à la passation du marché et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes.

3. Budget 2013 : Acquisitions

3.1 TONDEUSE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation relative à l'acquisition d'une tondeuse pour les services techniques municipaux. Celle-ci viendra remplacer la tondeuse acquise en 2002.

Entreprise	Montant de l'offre HT
LE BIEZ	23 745.82 €
LEQUERTIER	Pas de réponse à la consultation
MELAIN	23 534.10 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Melain. Il précise par ailleurs que cette dernière a fait une offre de reprise de la tondeuse acquise en 2002 pour un montant de 4 800 € HT.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal /

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Melain pour un montant de 23 534.10 € HT.
- Emet un avis favorable à la reprise de la tondeuse acquise en 2002 pour un montant HT de 4 800 €.

3.2 ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation relative à l'éclairage public rue des petits pavés de l'Abbaye et à la fourniture d'interrupteurs différentiels pour l'éclairage du château.

Entreprise	Montant de l'offre HT
ETDE/BOUYGUES	30 912.00 €
SARLEC	27 250.00 €
SORAPEL	30 510.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Sarlec pour un montant de 27 250.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Sarlec pour un montant de 27 250.00 € HT.

3.3 STATUE SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation relative à la restauration de la statue Saint-Joseph de l'église Saint Jean-Baptiste.

Entreprise	Montant de l'offre HT
BRITO FERREIRA	Pas de réponse à la consultation
BONNEAU	4 060.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Bonneau.

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de son classement au titre des monuments historiques, cette restauration peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général de la Manche

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bonneau pour un montant de 4 060.00 € HT.
- Autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général de la Manche dans le cadre des travaux de restauration sur des objets immobiliers inscrits aux monuments historiques appartenant aux communes.

4. Voie de contournement

APRES AVOIR ENTENDU

Monsieur le Maire exposant :

- les conditions des opérations visées en objet,
- Pour des raisons de simplification de procédures administratives, le département s'est porté acquéreur directement de la parcelle cadastrée E 395 pour 9252 m² et nécessaire au projet. Les travaux terminés cette dernière sera rétrocédée avec le bassin d'orage à la commune pour incorporation au domaine communal avec charge et entretien ultérieurs,
- Les terrains communaux suivants sous emprise pour une cession gratuite au profit du Département de la Manche pour incorporation ultérieure au domaine public routier, pour le contournement de saint Sauveur le Vicomte pour une partie des parcelles :
 - 1- Chemin rural (prolongement de la rue des tuileries),
 - 2- Chemin rural n°47 Voie Goutte
- En régularisation du giratoire RD 15 (route de Portbail) pour la parcelle cadastrée AO 477 pour 313 m²

Commune ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Référence cadastrale				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Acquisitions Surf m ²
AO	477	S	Avenue Sénateur Foubert	3045
CR	1	S	chemin rural (prolongt rue tuilerie)	200
CR	47	S	Chemin rural n°47 Voie Goutte	270
Total en m ²				(1) 3515

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal décide :

→ **De donner son accord**

- A la rétrocession du département de la parcelle cadastrée E 395,
- Aux acquisitions pour partie des chemins ruraux, dans le cadre du contournement de la commune de Saint Sauveur le Vicomte,
- A la régularisation foncière de la parcelle cadastrée AO 477 du giratoire de la RD 15, tous frais inhérents à la charge du département.

→ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement de cette opération.

5. Transfert de parcelles dans le domaine public

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal la liste des parcelles qui doivent être transférées dans le domaine public.

Parcelles à transférer dans le domaine public			
Nom de rue	Section cadastrale	N° de parcelle	Contenance HA A CA
Rue de la Zone Artisanale de la Gare	AO	496	45 00
		497	4 37
		500	8 88
		505	90 00
		507	2 40
		509	10 00
		545	8 54
		561	7 89
Rue des pommiers (tranche 1)	AO	470	29 74
Avenue du Sénateur Foubert	AO	366	11 89
Allée des ateliers	AN	214	4 78
		255	1 58
Rue des Ormes, chasse Lejeune	AN	264	34 54
Rue Pierre Lemarinel	AP	123	8 92
		124	6 71
		132	11 33
		148	4 90
Rue du Grippois	AP	145	9 88
		149	6 74
		152	2 00
		155	3 63
Rue du mont Saint Jean, allée des hortensias et allée des troènes	AP	181	48 66
Rue du bois de l'Enfer, allée des joncs, allée des fougères et allées des roseaux	AP	235	10 00
		237	4 60
		268	1 27
		275	52 90
	A	548	40 80
		587	88 00
		588	42 95

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal décide de solliciter les services du cadastre pour demander le classement de la voirie référencée dans le tableau ci-dessus dans le domaine public.

6. Etude du SATESE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le rapport annuel récapitulatif des visites effectuées sur la station d'épuration par le service du SATESE. Les commentaires sur le système d'assainissement font apparaître que :

- le pourcentage de saturation hydraulique est en forte hausse par rapport en 2011 (à corrélérer avec une pluviométrie importante en 2012),
- L'eau épurée est de bonne qualité physico-chimique,

La station est bien entretenue,

- une visite de tous les postes de refoulement (sauf les deux à système « air comprimé ») a été effectuée en 2012. Les postes sont bien entretenus,
- le poste « CES » a été abandonné en 2011 (aménagement en réseau gravitaire),
- le poste « Bois de l'Enfer 1 » a été réhabilité en poste « classique » (pompes à la place d'éjecteurs à air),
- quatre nouveaux postes ont été mis en service en 2012 (Tuilerie, Religieuse, Auréville 1, Auréville 2)
- la commune va poursuivre dans les années à venir son programme de réhabilitation de son réseau d'assainissement pour réduire les apports d'eaux parasites pluviales,
- lors du mois de janvier, septembre, octobre et décembre, des by-pass ont été observés au niveau du bassin d'orage de la station,
- un suivi agronomique des boues et des sols a été réalisé en 2012 par la société SCOP Agriculture et Environnement,
- la qualité des boues est respectée.

7. Subventions

Monsieur le Maire souligne l'intérêt soutenu et permanent qu'il entend apporter à la vie associative.

L'attribution des subventions municipales est un élément important qui participe à la vie des associations et permet le développement de leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide de reconduire sans augmentation les subventions 2013 suivant le tableau ci-après :

LIBELLE	Vote 2012	CA 2012	Vote 2013
Amicale des anciens combattants ACPG	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	466,50 €	466,50 €	466,50 €
Amicale du personnel communal et Intercommunal	250,00 €	0,00 €	250,00 €
Amicale UNC AFN TOE	449,25 €	449,25 €	449,25 €
Anciens élèves des écoles laïques	186,00 €	186,00 €	186,00 €
Comité de Jumelage "ST SAUVEUR-OBERHAUSBERGEN"			1 000,00 €
Association "la Ruche" Abbaye	155,50 €	0,00 €	155,50 €
Club plaisir d'être ensemble	233,25 €	233,25 €	233,25 €

Comice agricole	457,50 €	457,50 €	457,50 €
Comité des fêtes Hautmesnil	78,00 €	78,00 €	78,00 €
Comité des fêtes Selsoif	78,00 €	78,00 €	78,00 €
Comité Saint-Clair	610,00 €	610,00 €	610,00 €
Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet	1 775,00 €	1 775,00 €	1 980,00 €
Comité Saint-Clair feu d'artifice fête	1 775,00 €	1 775,00 €	1 980,00 €
Comité Saint-Clair	1 073,00 €	828,00 €	1 073,00 €
Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	497,00 €	497,00 €	497,00 €
Familles rurales SSVTE	466,50 €	466,50 €	466,50 €
Foyer socioculturel	3 049,00 €	3 049,00 €	3 049,00 €
Handicapés de Montebourg assoc. D'entraide ANEHP	47,00 €	47,00 €	47,00 €
Le gardon St Sauverais	125,00 €	125,00 €	125,00 €
Moto-Club du Val d'Ouve	152,50 €	152,50 €	152,50 €
OSCAL	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Office du tourisme SSLV (Syndicat initiative)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Parents d'élèves écoles publiques APEED	76,00 €	76,00 €	76,00 €
Prévention routière	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Réveil sportif	3 049,00 €	3 049,00 €	3 049,00 €
SHR	1 029,00 €	1 029,00 €	1 029,00 €
Saint Sauveur Animation commerciale	233,50 €	233,50 €	233,50 €
St Sauveur Animation commercial marché Noël	235,00 €	235,00 €	254,25 €
CCKSSV Club Canoë Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	152,45 €	152,45 €	152,45 €
Société de chasse	388,75 €	388,75 €	388,75 €
Tennis club du Val d'Ouve	457,55 €	457,55 €	457,55 €
Volant de Saint Sauveur Le Vicomte	152,45 €	152,45 €	152,45 €
Génériques	1 588,51 €	1 588,51 €	1 588,51 €
Roc Animation St-Sauveur	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Roc Animation St-Sauveur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Secours populaire Français - Cherbourg	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Amis de la maison de retraite des Lices	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amis du Vieux Château et du Patrimoine Vernaculaire	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Secours Catholique	60,00 €	60,00 €	60,00 €
FSC LA ROUE LIBRE	300,00 €	300,00 €	600,00 €
TOTAUX	24 776,96 €	24 026,46 €	26 056,71 €

8. Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au retour à 1% du taux plafond de la cotisation des collectivités au CNFPT, le conseil d'administration de ce dernier a décidé de procéder de nouveau à l'indemnisation des frais de transport des stagiaires à compter du 01/01/2013. Ces modalités de prises en charges ont évolué et le CNFPT ne prend plus en charge les frais de transports dans les cas suivants :

- Utilisation du véhicule personnel : si l'aller/retour est égal ou inférieur à 50 km et au delà de 600 km aller/retour,
- Utilisation d'un transport en commun : si l'aller/retour est égal ou inférieur à 50 km,
- Utilisation du covoiturage (hors véhicule de service) : si l'aller/retour est égal ou inférieur à 50 km,
- Préparation au concours et examen professionnel : pas de prise en charge par le

CNFPT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la partie des frais qui ne sont plus pris en charge par le CNFPT le soient par la commune selon le barème de l'indemnité kilométrique fourni par les services fiscaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

9. Diagnostic territorial

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré en compagnie des adjoints, monsieur Trouillet, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin (CCI). Il a sollicité ce dernier pour mener une étude relative au développement économique du territoire de la commune. La CCI propose un diagnostic territorial qui permettrait :

- D'apporter une parfaite connaissance du tissu économique et de son évolution,
- D'identifier les enjeux, les menaces, les opportunités sur le territoire,
- D'anticiper les évolutions socio-économiques,
- De proposer des orientations en fonction des constats réalisés.

Ce diagnostic est proposé en trois étapes :

- 1 – une présentation générale du territoire => Proposition d'un état des lieux du territoire des indicateurs de tendances, un état de l'offre foncière et immobilière,
- 2 – une étude des besoins et attentes des entreprises => Réalisation d'une enquête des attentes, des projets des entreprises sur le territoire,
- 3 – des perspectives et des préconisations => Anticipation de l'évolution économique et définition des outils d'aide au développement.

Monsieur le Maire indique que pour la conduite de cette étude, il a demandé au directeur de la CCI de prendre en compte les spécificités liées au monde agricole, au commerce et à l'artisanat et de se rapprocher de la chambre d'agriculture et de la chambre des métiers pour permettre un diagnostic exhaustif.

Le coût de cette étude sera à la charge de la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, allégé d'un fonds de concours de la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès de la communauté de communes de la vallée de l'Ouve et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin pour définir avec ces dernières les conditions d'un partenariat pour la conduite de ce diagnostic territorial.

10. Assemblée Générale des Maires de la Manche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'association des Maires de la Manche qui s'est déroulée le 13 avril dernier au complexe sportif Jean Tardif a été un succès. 260 maires ont participé aux travaux de cette assemblée générale et près de 200 sont restés pour le déjeuner qui suivait une cérémonie au monument aux morts un peu

particulière, puisque ce dernier avait été symboliquement déplacé pour être installé près de la salle de sport. L'après-midi de nombreux élus ont participé aux visites proposées. Ils pouvaient choisir entre une visite découverte de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, une visite de l'abbaye Marie-Madeleine Postel, une visite de la société Mecagest et une visite des « Lait doux de Normandie ».

Monsieur le Maire remercie toutes les structures et toutes les personnes qui ont apporté leur aide pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions. Il remercie également l'ensemble des agents municipaux qui ont assuré la logistique sans faille de cet événement.

11. Pass accueil Normandie

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention de reconduction du partenariat pour la période 2013/2015 avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (FROTSI) accordant la gratuité d'accès au musée Barbey d'Aureville au personnel salarié des structures touristiques, particulièrement le personnel des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives de Normandie porteurs de la carte « Pass accueil Normandie ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention précitée.

12. Journées du patrimoine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les prochaines journées européennes du patrimoine se dérouleront les 14 et 15 septembre 2013. Le thème choisi par le ministère de la culture est « 1913-2013 : 100 ans de protection. Cet anniversaire permet de mettre en lumière la loi de décembre 1913 qui fonde en droit la notion de monument historique. Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles assurent, comme chaque année la coordination de la manifestation et la réalisation du programme de ces journées en Basse Normandie. Monsieur le Maire rappelle que localement, les services municipaux préparent cet événement en collaboration avec le pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin ».

13. Jumelage

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comité de jumelage pour la promotion du jumelage entre les villes de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et Oberhausbergen a été créé. Il félicite le bureau nouvellement nommé et composé de la manière suivante :

- Président : Monsieur Jean-Claude Lechatreux,
- Vice/Présidente : Madame Thérèse Levoyer
- Secrétaire : Madame Bernadette Cosseron
- Secrétaire adjointe : Madame Mélaine Letassey
- Trésorier : Monsieur Jean Travers

- Trésorier adjoint : Monsieur Denis Mesnage

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Lechatreux, président du comité de jumelage, pour que ce dernier présente les objectifs de cette nouvelle association.

Monsieur Lechatreux présente aux membres du conseil municipal la maquette du logo retenu pour symboliser le jumelage composé d'une pomme et d'une grappe de raisin.

14. Compte rendu des commissions

Mardi 2 avril	Commission « solidarité intergénérationnelle » du Conseil Municipal des Jeunes
Jeudi 11 avril	Commission d'Appel d'Offres « réaménagement de l'ancienne école maternelle » : ouverture des plis
Mardi 16 avril	Commission « culture » du Conseil Municipal des Jeunes
Mardi 23 avril	Commission d'Appel d'Offres « réaménagement de l'ancienne école maternelle » : jugement des offres

15. Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Mardi 26 mars	Conseil d'Administration du SDIS
---------------	----------------------------------

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Jeudi 28 mars	Réunion du comité syndical : vote du budget
---------------	---

Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin »

Vendredi 12 avril	Réunion du comité syndical : vote du budget
-------------------	---

16. Questions orales

16.1 Vente logement 2, rue du collège

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un compromis de vente été signé dans le cadre de la vente par la commune du logement sis 2, rue du collège moyennant un prix principal de 100 000 €.

Il précise qu'un bornage a été effectué car précédemment la voirie située devant ce logement appartenait à la même parcelle. Ce bornage permet :

- D'une part, de séparer la partie voirie, restant propriété de la commune, de la parcelle objet de la vente.

- D'autre part, de faire apparaître les servitudes de passage de fourreau EDF et d'écoulement d'eau.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente du logement sis 2, rue du collègue et toutes les pièces relatives à ce dossier,
- dit que les frais de bornages sont à la charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

16.2 Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 14 février 2013, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve a voté une délibération sollicitant les communes membres pour prendre la compétence correspondant à la politique d'animation des activités scolaires ou péri scolaire concernant la petite et la moyenne enfance, ceci dans l'objectif de regrouper et mutualiser toutes les actions développées sur le territoire communautaire en direction de la petite enfance, afin de prendre en compte au mieux les nouvelles dispositions législatives sur la réforme des rythmes scolaires.

Lors de sa séance du 23 avril 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve pour l'élargissement de ses compétences incluant la compétence « politique d'animation des activités scolaires ou péri scolaire concernant la petite et moyenne enfance.

16.3 Acceptation chèques vacances

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer l'extension de la convention avec l'agence nationale pour les chèques vacances permettant ainsi d'accepter ces titres de paiement dans le cadre de la location des gîtes communaux. Monsieur le Maire rappelle que cette disposition existe déjà dans le cadre du camping municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'extension de convention avec l'agence nationale des chèques vacances pour accepter le titre de paiement « chèque vacances » dans le cadre de la location des gîtes communaux.

16.4 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Samedi 23 mars	Pot de remerciement pour les agents et les personnes ayant apporté leur aide à la municipalité durant l'épisode neigeux du mois de mars.
	Repas et élection de Miss Saint-Clair organisé par le comité Saint Clair.
	Théâtre à la salle Le Normandy.
Dimanche 24 mars	Théâtre au profit des amis de la maison de retraite.
Lundi 25 mars	Ciné séniors.
	Assemblée Générale de l'amicale laïque.
Mardi 26 mars	Assemblée Générale du club de canoë-kayak.
	Réunion du Comité de Jumelage.

Jeudi 28 mars	Conseil d'Administration du collège Barbey d'Aurevilly.
Vendredi 29 mars	Café poésie à la Médiathèque.
Samedi 30 mars	Cinéma génériques.
	Concours de belote à Selsoif.
Mardi 2 avril	Concours de belote organisé par le Club plaisir d'être ensemble.
Mardi 2 avril	Pot de remerciement des hébergeurs et annonceurs organisé par l'Office de Tourisme.
Vendredi 5 avril	Inauguration des nouveaux locaux du crédit mutuel.
Samedi 6 avril	Portes ouvertes à l'école Notre Dame.
Dimanche 7 avril	Poule au pot organisée par le club plaisir d'être ensemble.
	Rencontre avec Mr Trouillet, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin.
Vendredi 12 avril	Portes ouvertes au collège Barbey d'Aurevilly.
	Tournoi de fléchettes du réveil sportif.
Samedi 13 avril	Assemblée Générale de l'association des Maires de la Manche au Complexe sportif.
	Spectacle Ville en scène à la salle Le Normandy. Il s'agissait d'une soirée cabaret où le plateau était partagé par « The Duke Project » et Serge Lelièvre. Cette soirée a réuni près de 90 spectateurs.
Dimanche 14 avril	Vide grenier à l'abbaye au profit du collège et de l'école Notre Dame.
	Chant choral « La chorale du Val d'Ouve » et « Hurricane Tribute to Neil Young » organisé par l'Office de Tourisme.
Mardi 16 avril	Rencontre avec Mr Noyon Dermatologue pour la Maison Pluridisciplinaire de Santé.
Vendredi 19 avril	Carnaval organisé par l'OSCAL.
Samedi 20 avril	Soirée dansante Roc animation à la salle des fêtes.
Dimanche 21 avril	Repas poule au pot organisé par l'association des anciens combattants.
	Saint Georges à Hautmesnil.

TOUR DE TABLE

La fête de la nature organisée par l'office de tourisme se déroulera le 25 mai prochain. Elle sera réalisée en collaboration avec le club de canoë-kayak et la société de pêche.

En raison du niveau d'eau encore très important, la mise au marais ne pourra pas être réalisée avant le 16 mai 2013.

Les réunions des commissions du conseil municipal des jeunes ont repris. Le prochain transfert de l'école de pêche dans les locaux de l'actuel Relais Assistantes Maternelles permettra de mettre très rapidement à disposition une pièce pour accueillir le « local jeunes » à l'étage des locaux de la base de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 02.